



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le vingt et unième jour de janvier deux mille treize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7805-01-2013 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7806-01-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 a été transmis électroniquement à chacun des maires le 17 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7807-01-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 a été transmis électroniquement à chacun des maires le 17 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7808-01-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 a été transmis électroniquement à chacun des maires le 17 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait les suivis des procès-verbaux suivants :

du 28 novembre 2012 - séance ordinaire
du 10 décembre 2012 - séance extraordinaire
du 10 décembre 2012 - séance ordinaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7809-01-2013 TNO

Approbaton listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 1 220,18 \$
Comptes payés, pour un total général de 66 226,17 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7810-01-2013 TNO

Services Internet haute vitesse pour les résidents du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la demande des résidents du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie qui manifestent le désir d'obtenir le service Internet haute vitesse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le préfet, M. Allen Cormer:

1. pour répertorier des noms des personnes non desservies sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie incluant le TNO par le service Internet haute vitesse;
2. pour identifier les fournisseurs potentiels de services ;
3. pour demander l'aide de M. Didier Dufour du Réseau collectif de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour faire cheminer le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7811-01-2013 TNO

Demande d'aide financière, activités hivernales de Village Grande Nature Chic-Chocs

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Village Grande Nature Chic-Chocs pour maintenir ses activités hivernales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE analysera la possibilité d'octroyer un allègement fiscal à Village Grande Nature Chic-Chocs pour lui permettre de maintenir ses activités hivernales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7812-01-2013 TNO

Achat de deux licences du logiciel *Nitro Pro 8*

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie est devenu un conseil sans papier ;

CONSIDÉRANT QU'un conseil sans papier permet une gestion simple et efficace des séances ;

CONSIDÉRANT le logiciel *Nitro Pro 8* apporte de nouvelles possibilités de traitement des fichiers PDF en permettant de créer, de convertir, de modifier, de combiner, de sécuriser, d'annoter, de remplir des formulaires et d'enregistrer des fichiers intégralement à la norme PDF ;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de La Haute-Gaspésie afin d'améliorer la présentation des séances sans papier;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire au poste 213000414 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'achat de deux licences du logiciel *Nitro Pro 8* ;

2. autorise à prendre la somme dans le poste budgétaire 213000414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. JEAN-MARIE HENLEY – MISE AU POINT CONCERNANT LES WATCH

Des chasseurs inquiets de devoir démolir ou déplacer leurs miradors à la suite de l'intervention du ministère des Ressources naturelles demandent au préfet son appui.

Après vérification, le ministère n'a d'autre option que d'appliquer la réglementation, et ce, pour la sécurité des usagers de la forêt.

La seule avenue, un amendement à la loi à l'Assemblée nationale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7813-01-2013 TNO

Consultation du rôle d'évaluation TNO, demande du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT la demande de la direction régionale du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à avoir accès à des données des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie qui ne sont pas accessibles actuellement via Internet (Azimut-Gonet) lors de la consultation;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ souhaite pouvoir effectuer des recherches en lien avec des projets dans le territoire de la MRC sans avoir à communiquer auprès des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ souhaite avoir accès au nom des propriétaires uniquement;

CONSIDÉRANT QUE les autres informations telles que la matrice graphique (plan), la superficie, la valeur au rôle et l'adresse sont déjà disponibles par consultation Internet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de vérifications auprès de la MRC de Matane, la MRC de La Haute-Gaspésie ne peut donner accès aux données des rôles des municipalités sans leur autorisation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent accepter ou refuser de rendre accessibles certaines données;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de ne pas permettre l'accès aux photographies et aux croquis;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite aux autorisations reçues des municipalités, le Groupe Azimut attribuera un code d'accès à un représentant du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le Groupe Azimut à donner accès à la direction régionale du ministère des Transports du Québec uniquement au nom des propriétaires du rôle d'évaluation des TNO de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET DE CÔTE-DE-GASPÉ

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir un avis sur la validité et la portée du dossier *Projet « Parc éolien sur le territoire de la Haute-Gaspésie et de Côte-de-Gaspé »*.

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, ira chercher de l'information concernant ce dossier. Cette information sera transmise aux membres du conseil afin de prendre une décision éclairée.

Le point *Projet « Parc éolien sur le territoire de la Haute-Gaspésie et de Côte-de-Gaspé »* est reporté à la prochaine séance, soit le 11 février 2013.

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 DÉCEMBRE 2012

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 décembre 2012* au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7814-01-2013 TNO

Approbation du rapport du projet FADT 2012-2013

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet *Améliorations des infrastructures récréatives et touristiques à Cap-Seize et du corridor visuel* dans le cadre du *Fonds d'aide au développement des territoires* (FADT) 2012-2013, volet local;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport du projet *Améliorations des infrastructures récréatives et touristiques à Cap-Seize et du corridor visuel* dans le cadre du *Fonds d'aide au développement des territoires* (FADT) 2012-2013, volet local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7815-01-2013 TNO

Achat chlorure de calcium liquide, route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir le meilleur prix possible pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure propose de faire front commun pour obtenir les meilleurs prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise l'achat en commun avec la MRC de Bonaventure pour le chlorure de calcium liquide pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».